

## FORMULAIRE D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

### ABONNEMENT ANNUEL

15 \$ PETIT JOURNAL MODE ÉLECTRONIQUE       25 \$ PETIT JOURNAL PAPIER MODE POSTAL

|       |          |             |
|-------|----------|-------------|
| NOM : | PRÉNOM : | MEMBRE NO : |
|-------|----------|-------------|

ADRESSE :

|         |               |
|---------|---------------|
| VILLE : | CODE POSTAL : |
|---------|---------------|

|             |              |
|-------------|--------------|
| TÉLÉPHONE : | CELLULAIRE : |
|-------------|--------------|

|            |   |
|------------|---|
| COURRIEL : | J'AI MOINS DE 14 ANS <input type="checkbox"/> |
|------------|---|

GENRE DE COLLECTIONS :

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CLUB ?

J'AUTORISE LE CLUB À INSCRIRE MES COORDONNÉES ET MES COLLECTIONS DANS LE BOTTIN DU CLUB ? OUI  NON

**POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ :** Toutes informations et coordonnées vous concernant sont conservées par la (le) responsable des adhésions pour le bon fonctionnement du club à l'interne seulement et ne seront divulguées en aucun cas à des tiers sans votre consentement explicite. En cas de litige sérieux, vous pouvez porter plainte au responsable de l'accès aux documents qui est le président en poste. Ces données seront détruites après une période de 2 ans suivant l'année d'adhésion, s'il n'y a pas de renouvellement ou anonymisées. (2023-07-23)

En devenant membre ou en renouvelant son adhésion, l'adhérent accepte de recevoir diverses informations ou sollicitations concernant le CGCQ, que ce soit par le Petit Journal du club, téléphone, courrier postal, courrier électronique, site Web du club ou Facebook. Le consentement prend fin six (6) mois après l'expiration de sa carte de membre s'il n'y a pas de renouvellement, ou immédiatement après avoir reçu une demande de désabonnement par le membre, et ce sans remboursement. J'AI LU ET COMPRIS LE PRÉSENT FORMULAIRE ET JE M'ENGAGE À RESPECTER LES CONDITIONS COMME MEMBRE ACTIF DU CLUB LES GRANDS COLLECTIONNEURS DU QUÉBEC INC. (2017-09-24)

|  |        |  |
|--|--------|--|
| SIGNATURE (14 ans et moins signature autorité parentale ou tuteur) | DATE : | ARGENT : <input type="checkbox"/> CHÈQUE : <input type="checkbox"/> INTERAC : <input type="checkbox"/> |
|--|--------|--|

POUR QUE LE TRÉSORIER PUISSE ENCAISSER VOTRE PAIEMENT, INSCRIRE LA RÉPONSE À LA QUESTION INTERAC ICI :

-----DÉCOUPEZ ET GARDEZ CETTE PARTIE POUR VOS DOSSIERS-----

**LA COTISATION ANNUELLE EST VALIDE DU 1<sup>E</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE.**

POUR INFORMATION, CONTACTER LE RESPONSABLE DES ADHÉSIONS : [adhesion@lesgrandscollectionneursduquebec.com](mailto:adhesion@lesgrandscollectionneursduquebec.com)

PAIEMENT PAR CHÈQUE

Veuillez retourner votre formulaire complété accompagné de votre chèque payable à l'ordre de :

**LES GRANDS COLLECTIONNEURS DU QUÉBEC INC.**  
 C.P. 70021 Québec (QC) G2J 0A1

PAIEMENT PAR INTERAC

Nom du destinataire : CGCQ

Courriel du destinataire : [interac.cgqc@gmail.com](mailto:interac.cgqc@gmail.com)

Lorsque terminé, envoyez votre formulaire avec la réponse à : [adhesion@lesgrandscollectionneursduquebec.com](mailto:adhesion@lesgrandscollectionneursduquebec.com)

|                |   |
|----------------|---|
| J'AI PAYÉ LE : | CHÈQUE : .....\$    ARGENT : .....\$    INTERAC : .....\$ |
|----------------|---|

Extraits de la charte du club :

**Art. 1.4 Buts du club**  
 Aider les gens (collectionneurs) à se regrouper et faire des échanges. Faire un genre de club social en favorisant les rencontres. Stimuler les gens dans leurs collections. Servir de personne ressource pour les collectionneurs.

**Art. 2.1 Conditions pour devenir membre**  
 Tout collectionneur intéressé à participer aux activités de l'organisme peut devenir membre en se conformant aux conditions suivantes : Remplir au complet la formule d'inscription ou de renouvellement — Payer annuellement sa carte de membre, valide du 1<sup>e</sup> janvier au 31 décembre — Satisfaire à toutes autres conditions que peut décréter le conseil d'administration par voie de règlements.

Vous recevrez : Le « Petit Journal » (4 parutions par année), le bottin, la carte de membre, l'épinglette et les règlements généraux.

Révisé 16-03-2019